

Initiatives ministérielles

tés à la Chambre pour que leurs représentants élus les étudient. C'est une honte.

Aux termes de l'article 5, les négociateurs ne sont plus tenus de rendre des comptes aux contribuables puisque c'est le Cabinet qui entérinera automatiquement les règlements qu'ils concluront. Il n'y aura pas de débat, mais une simple formalité, ce qui n'est pas étranger au gouvernement qui, lorsqu'il se trouvait de ce côté-ci de la Chambre, accusait le gouvernement précédent de faire entériner automatiquement ses projets de loi. Les libéraux ont bien écouté les conservateurs du temps où ils étaient assis de ce côté-ci. Et maintenant qu'ils savent parfaitement leur leçon, ils font exactement la même chose que ce contre quoi ils s'élevaient lors de la dernière législature.

• (2115)

Une voix: Les conservateurs n'ont jamais imposé cela avant même qu'il y ait débat.

M. Harris: Monsieur le Président, parce que le gouvernement ne laisse pas les représentants élus par les contribuables s'exprimer en leur nom, ces derniers n'ont pas voix au chapitre en ce qui concerne la distribution des terres aux dix bandes du Yukon restantes. C'est inacceptable pour les Canadiens. Cela va à l'encontre des principes démocratiques qui régnent dans cette Chambre avant que ce gouvernement ne s'y installe.

Je le dis et le je répète, l'amendement que nous proposons à l'article 5 assurera le respect des principes démocratiques. Il redonnera un peu de sécurité aux Canadiens. La sécurité que les projets de loi ne seront pas adoptés à toute vapeur et à huis clos.

Je le répète: Honte au gouvernement, honte à la façon dont il a souillé les principes démocratiques de cette Chambre. J'espère que les ministériels dormiront tous sur leurs deux oreilles cette nuit.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je n'avais pas l'intention au départ de parler de ce projet de loi ce soir, mais après avoir entendu certaines observations tout à l'heure, je me sens obligé de le faire.

Une voix: Vous ne comprenez pas la démocratie.

M. Boudria: Mon vis-à-vis dit que je ne comprends rien à la démocratie. C'est peut-être le cas. Il se peut qu'il soit beaucoup plus versé dans ces questions que votre serviteur. J'ai l'occasion de servir depuis 18 ans ceux qui m'ont élu aux niveaux municipal, provincial et fédéral. Cependant, il se peut que mon collègue d'en face en ait appris beaucoup plus que moi depuis qu'il siège dans cette enceinte. C'est possible. Je suis prêt à m'incliner, bien sûr, devant la sagesse des propos qu'il vient de tenir à la Chambre. Je vais laisser mes collègues décider dans quelle mesure les paroles des dix dernières minutes étaient sages.

Mon vis-à-vis vient de dire relativement au projet de loi C-33 que notre gouvernement étouffait la démocratie, ou quelque chose du genre. Je ne vais pas parler des gens qui sont présentement ici, à Ottawa, car je ne peux nommer aucune personne qui se trouve à la tribune. Cela ne conviendrait pas. Je veux, cependant,

qu'ils sachent que je trouve que leurs 21 années d'attente sont plus qu'assez.

Pour la gouverne des députés qui estiment que ce projet de loi n'a pas fait l'objet d'un débat suffisant, je tiens à préciser que la semaine dernière, le débat en comité a duré toute la nuit; nous en avons discuté pendant 16 heures d'affilée. Auparavant, il y avait eu le débat en deuxième lecture sur cette mesure, puis quatre autres heures de débat au comité chargé de l'étudier, et il faut y ajouter maintenant une autre heure à l'étape du rapport et une heure encore, demain, à l'étape de la troisième lecture.

Il se peut que les députés pensent que les divers projets de loi devraient faire l'objet de plus de 22 heures de débat à chaque fois. C'est leur privilège. C'est plus qu'une heure pour chaque année que les gens présents parmi nous, à la tribune, que je ne peux malheureusement nommer, ont attendu pour la présentation de ce projet de loi.

J'ai siégé au comité la semaine dernière pendant une bonne partie du temps. J'ai pris une pause de trois ou quatre heures avant de revenir. Des gens comme la députée du Yukon sont restés là-bas toute la nuit. Le président du comité a fait de même, afin de défendre les intérêts de ses électeurs.

Des voix: Bravo!

• (2120)

M. Boudria: Je leur tire mon chapeau, à tous les deux, comme je le tire aux autres qui ont défendu leurs électeurs dans des conditions très difficiles. Je ne m'excuserai pas ce soir auprès de ceux qui attendent depuis 21 ans, mais je ne pense pas qu'ils doivent attendre pendant trois autres mois, attendre la fin des vacances parlementaires, attendre l'automne, comme le veut le Parti réformiste.

Les députés du Parti réformiste voulaient que la troisième lecture de ce projet de loi soit reportée à l'automne. Ils ont parfaitement le droit d'essayer de retarder ce qu'ils veulent, mais j'ai aussi le droit de ne pas être d'accord avec eux, particulièrement lorsqu'il s'agit d'un projet de loi qui a déjà été débattu à la Chambre en deuxième lecture, 20 heures en comité, deux heures à l'étape du rapport et qui sera encore débattu en troisième lecture. Non, c'est plus que ce que les personnes visées peuvent endurer.

Enfin, les députés d'en face se sont dits les vrais défenseurs de la démocratie et autres stupidités du genre. Je me demande en vertu de quelle définition. Est-ce celle de ceux qui attendent depuis 21 ans et sont aujourd'hui ici, à la tribune. Je ne peux pas les mentionner, mais si je le pouvais je le ferais. Non, ce n'est certainement pas la leur.

Essayons un autre critère. Ce soir, trois partis—the Parti libéral, le Bloc québécois et le Nouveau Parti démocratique—ont voté pour mettre un terme à ce débat. De son côté, un seul parti représentant environ le quart de la Chambre affirme que, comme il conçoit la démocratie, en vertu du nombre de ses députés, il devrait pouvoir passer outre aux voeux de tous les autres, y compris ceux qui attendent depuis 21 ans.